

## L'autorité entre avoir, être et faire

### L'autorité en EPS : un trait de la personne, une compétence à construire

---

**Françoise Delaporte**

*Enseigner dans le cadre du service public d'éducation est une mission d'instruction, d'éducation et d'insertion sociale et professionnelle des élèves. Si le caractère et la personnalité de l'enseignant sont des atouts plus ou moins favorables à l'exercice de la profession, il est évident que, comme le précise le BOEN du 4 janvier 2007, " enseigner est un métier qui s'apprend ; [...] rien ne doit être laissé aux aléas de la vocation pédagogique ou du hasard professionnel ". Il s'agit donc bien de permettre au futur maître " de se trouver en mesure d'exercer son métier, fort des connaissances acquises et des capacités à les mettre en oeuvre et fort de ces dispositions d'esprit qui construisent le respect des élèves et permettent d'exercer pleinement son autorité de professeur ". Cette autorité est-elle un phénomène naturel, une sorte de don que certains auraient et d'autres pas, ou une compétence qui s'apprend ?*

Une récente enquête de l'Éducation nationale évoquée dans le rapport Pochard indique que, selon plus des trois quarts des enseignants, le professeur n'est plus, pour les élèves, un modèle que l'on reconnaît et que l'on respecte. Un grand nombre d'entre eux a le sentiment que les élèves entretiennent un rapport délicat avec l'autorité et pensent même qu'ils ne reconnaissent plus aucune autorité, ni la leur, ni celle des parents. Paradoxalement, un sondage BVA réalisé en 2006 montre que 79 % des parents sont désireux de voir les enseignants assurer l'autorité à leur place et permettre l'épanouissement des élèves.

Alors que l'enseignant a pour mission d'instruire, d'éduquer et de former, que l'école du XXI<sup>e</sup> siècle n'a plus le monopole de la transmission des savoirs et que, quarante

ans après mai-68, l'autorité est toujours un sujet d'actualité, des questions se posent : la position statutaire de transmetteur des savoirs est-elle une garantie suffisante d'autorité ? Cette autorité est-elle d'emblée acquise à celui qui reçoit le statut professoral ? N'est-elle pas surtout une compétence qui s'apprend et se construit ?

Pour répondre à ces différentes interrogations, définir la notion d'autorité permet d'en retenir les principaux éléments pertinents pour l'enseignement, en vue de proposer des contenus de formation aux futurs enseignants.

### **L'autorité dans l'enseignement**

Les différentes définitions de l'autorité données par le *Larousse*, par l'*Encyclopédie Universalis* ou par Bruno Robbes, montrent que les termes " influence ", " pouvoir " et " relation " reviennent systématiquement. C'est pourquoi l'autorité pourrait se définir, dans l'enseignement, comme une influence prépondérante résultant de l'estime et de l'admiration et un pouvoir d'obtenir, sans recours à la contrainte physique, un certain comportement de la part des élèves.

### **Éléments de l'autorité retenus**

En référence aux travaux de Bruno Robbes sur l'autorité éducative et en liaison avec les compétences professionnelles de l'enseignant, trois conceptions peuvent être retenues :

#### **L'autorité statutaire, " être l'autorité " .**

L'adulte n'est pas l'enfant, l'enseignant n'est pas l'élève. À l'école, le maître est là pour enseigner et l'élève pour apprendre. Au regard de cette différence de statut, de positionnement et de rôle entre le professeur et l'élève, l'autorité qui revient à l'enseignant dans sa dimension institutionnelle est donc avant tout celle de transmetteur des savoirs. Elle implique, pour ce faire, la notion de respect mutuel entre l'adulte et l'enfant et l'apprentissage

de règles de fonctionnement en groupe pour pouvoir mettre en oeuvre un contexte de travail favorable aux apprentissages.

### **L'autorité de la personne, " avoir de l'autorité ".**

Avoir de l'autorité en tant que personne, c'est avoir une confiance suffisante en soi pour accepter de se confronter à un groupe, pour s'affirmer, prendre des responsabilités et des positions.

### **L'autorité de capacité, de compétence, " faire autorité ".**

Elle résulte de la construction de savoirs en termes de dispositifs pédagogiques. Les pédagogues institutionnels tels que Robbes et Tozzi pensent que les communications verbale et non verbale (regard, gestuelle) jouent un rôle essentiel dans la transmission de l'autorité.

## **L'autorité de l'enseignant d'EPS**

### **L'autorité des enseignants en général**

*" Un professeur devrait avoir toute autorité et peu de pouvoir ".*

Thomas Szasz

Le BOEN n° 22 du 29 mai 1997 précise les différentes missions de l'enseignant et dit notamment : " Dynamisme, force de conviction, rigueur et capacité à décider sont nécessaires pour que le professeur assume pleinement sa fonction : communiquer l'envie d'apprendre, favoriser la participation active des élèves, obtenir leur adhésion aux règles collectives, être garant du bon ordre et d'un climat propice à un travail efficace [...] Il exerce son autorité avec équité. Il a conscience que ses attitudes et son comportement constituent un exemple et une référence pour l'élève [...] ".

Cette mission implique donc une responsabilité au sein du service public d'éducation. Il appartient à l'enseignant d'être capable de conduire sa classe et de prévoir des

démarches d'apprentissage pour créer les conditions favorables à la réussite de tous. L'autorité est ainsi donnée par la fonction, mais son application effective est à mettre en oeuvre. Elle nécessite alors des connaissances, des attitudes et des comportements pédagogiques. D'une façon générale, former à l'autorité, c'est aider le professeur à prendre conscience de son rôle d'adulte référent auprès des élèves qui lui sont confiés.

*" L'autorité doit aller de pair avec la responsabilité ".*

James O. McKinsey

### **Une autorité spécifique à l'EPS**

Pour le professeur d'EPS, ces différentes missions doivent s'exercer dans un cadre et dans un contexte spécifiques :

- l'espace est souvent ouvert et généralement vaste ;
- l'environnement est non fixe (stade, gymnase, piscine, etc.) ;
- les élèves sont en mouvement ;
- les relations interpersonnelles sont parfois décisives et l'action de l'un dépend de la réponse de l'autre (en sports collectifs et en combat, par exemple).

L'autorité en EPS est donc une autorité pour faire se mouvoir les élèves dans un environnement qui n'est pas stable, avec des tâches multiples et de natures différentes, avec des élèves qui peuvent bouger pendant que le professeur explique, mais aussi avec des élèves qui, pour différentes raisons (peur, appréhension, blocage, gêne), ne veulent pas ou ne peuvent pas bouger.

L'engagement physique de l'enseignant est nécessaire à cette autorité spécifique. Il consiste à varier ses déplacements, à adopter une posture de commandement différente de celle de l'explication, à fixer le seuil de

tolérance au bruit et au mouvement, notamment lors du travail en ateliers et en parcours.

Il apparaît également que la dynamique de groupe en EPS est plus importante que dans une autre matière. Oui, l'autorité en EPS est spécifique car les modes de groupements des élèves, les modes de communication et les contenus d'enseignement lui sont réellement propres.

### **L'autorité, une qualité personnelle mais aussi une compétence qui s'apprend et se construit**

*" L'autorité, c'est comme la cuisine, il suffit d'avoir quelques bonnes recettes et de les appliquer avec soin ".*

Olivier de Tissot, *Sans âme ni conscience*, 1975

" Enseigner est un métier qui s'apprend. " En faisant référence au cahier des charges de la formation initiale des maîtres, il est possible de caractériser les éléments de l'autorité qui en font une compétence professionnelle. Celle-ci se décline en termes de connaissances, de capacités et d'attitudes indispensables à l'exercice du métier de professeur d'EPS. Toutefois, ces savoirs théoriques trouvent tout leur sens et toute leur efficacité après une mise en pratique sur le terrain, associée à une analyse et à une exploitation des difficultés rencontrées. C'est dans ces conditions d'application et d'accompagnement que la pédagogie s'apprend, se construit et ainsi se transmet.

### **L'autorité, un outil pédagogique nécessaire et indispensable**

L'enseignant, en tant qu'individu, offre au regard extérieur, donc à l'élève, une image reflétant quelques aspects de sa personnalité dont la visibilité se traduit sur le plan physique par une certaine présence liée à sa morphologie, son style, son allure, sa voix, son tempérament. Ces caractéristiques semblent, au premier abord, être des atouts favorables. Il est évident que, pour faire preuve d'autorité, comme aurait pu le dire Coluche,

mieux vaut être jeune, beau, grand et fort que vieux, moche, petit et faible. Mais, au-delà de cette caricature et contrairement aux apparences, certains enseignants dotés de ces avantages initiaux éprouvent malgré tout des difficultés et ont du mal à s'imposer devant la classe. Et, inversement, nous avons tous eu l'occasion de croiser des personnes démunies au départ de ces critères supposés avantageux, mais dont la présence, le rayonnement et l'assurance face aux élèves ont surpris l'observateur extérieur. Alors il est pensable, quels que soient les traits extérieurs de la personne, qu'il soit possible d'adopter des attitudes et des comportements permettant d'exercer avec autorité. Et c'est bien évidemment au cours de la formation initiale, et au fur et à mesure des pratiques pédagogiques, que l'enseignant va chercher à adopter des attitudes et acquérir des connaissances et des capacités qui vont construire son autorité éducative, combinant les trois conceptions évoquées au début de cet article, c'est-à-dire : **être, avoir et faire autorité**.

Il s'agit donc maintenant d'établir des liens entre ce qui est ou serait inné dans la personnalité de l'enseignant et ce qui s'apprend et se construit. Pour cela, il est nécessaire de catégoriser les attitudes, les connaissances et les comportements, au regard de " **l'autorité statutaire** ", de " **l'autorité de la personne** " et de " **l'autorité de capacité, de compétence** ". Le tableau suivant met en évidence ces différents domaines.

Document (format PDF) : [Attitudes, connaissances et comportements au regard de l'autorité](#)

Si l'autorité dans l'enseignement suppose la supériorité du maître sur les élèves et la supériorité des savoirs en termes de dispositifs pédagogiques, force est de constater que, dans les différentes formes d'autorité, certains points seront non négociables et d'autres seront négociables. Mais apprendre à l'élève à négocier l'autorité, c'est aussi lui permettre de se former pour pouvoir s'intégrer

socialement, tout en se construisant une personnalité libre.

## Conclusion



" L'autorité, c'est moins la qualité d'un homme qu'une relation entre deux êtres " (Maurice Barrès, *L'esprit des lois*, 1892).

L'autorité se situe à l'intersection de " l'être ", de " l'avoir " et du " faire ". Elle est, pour l'enseignant, un élément constitutif de son identité professionnelle et la condition d'efficacité de ses missions.

Il s'agit donc bien d'une compétence qui combine de façon pertinente ces trois dimensions en fonction des situations proposées et du contexte dans lequel elle s'exerce. L'autorité, dans le système éducatif, est une capacité fonctionnelle dans l'action qui s'exprime par le geste, la voix et le regard. Elle est une attitude professionnelle qui oscille entre la fermeté pédagogique et la délégation de responsabilités. Elle est la capacité à établir une relation de

confiance qui se joue en termes d'adhésion à la règle et de respect mutuel.